

Cadre de Gouvernance des Incendies Ruraux

Principes Directeurs pour l'Adaptation de Stratégies, Politiques et Systèmes de Gestion face au Changement Global

Avec plus de 300 millions d'hectares brûlés chaque année, les incendies ruraux prennent des caractéristiques de plus en plus extrêmes et ont des impacts graves sur les populations et les écosystèmes. Ils représentent un problème local aux conséquences mondiales. L'utilisation du feu dans la gestion des terres, l'augmentation de la sévérité des incendies et la difficulté croissante des opérations de suppression reflètent les dynamiques socio-économiques, les politiques publiques et les subventions qui déterminent l'utilisation et l'occupation des terres. La diversité des causes sous-jacentes à l'utilisation du feu et aux incendies, leur nature systémique et le nombre croissant d'acteurs aux visions et solutions différentes exigent que la dichotomie simpliste de la prévention et de l'intervention cède la place à un cadre plus robuste capable de faire face à la complexité du problème et aux incertitudes. Afin de mieux préparer les sociétés à atteindre les objectifs de développement durable et à réduire les pertes liées aux incendies, la communauté technique et scientifique, lors de la 8e Conférence internationale sur les incendies ruraux à Porto, propose un modèle de gouvernance (Landscape Fire Governance Framework) qui réunit les gouvernements, les entreprises, le monde universitaire et les membres de la société civile autour de solutions équilibrées et techniquement validées. Ce cadre présente les lignes directrices pour le développement de ce modèle.

Résumé

- i. Les incendies ruraux non planifiés et incontrôlés augmentent, en corrélation avec les changements sociaux, économiques et écologiques. Cela entraîne des impacts socio-économiques directs et indirects, tels que la perte de vies, de patrimoine et de moyens de subsistance, des problèmes de santé et de sécurité, et des impacts environnementaux – affectant ainsi la concrétisation des objectifs de développement durable.
- ii. Le Cadre de gouvernance des incendies ruraux est constitué d'un ensemble de principes directeurs, d'objectifs et de propositions de gouvernance, légalement non contraignants, volontaires, visant à ajuster les stratégies, les politiques et la gestion des incendies à l'échelle mondiale, en réponse aux défis mondiaux. Le cadre est destiné aux entités politiques et aux responsables de la prise de décision.
- iii. Dans le cadre proposé, la gestion intégrée des incendies est considérée essentielle pour une gestion durable des paysages, en développant des modèles de gouvernance qui intègrent les risques et impliquent les différents acteurs concernés, en réunissant la diversité des connaissances scientifiques et culturelles, des valeurs et des options politiques. Des principes directeurs internationaux sont proposés afin d'orienter la gestion du risque croissant d'incendies ruraux.
- iv. Bien que le cadre encourage l'application d'options nationales ou locales éprouvées et tournées vers l'avenir, en particulier celles basées sur les pratiques traditionnelles, ces principes directeurs intègrent des objectifs largement partagés et des approches de gestion intégrée et durable des incendies et de réduction des risques et des impacts, basés sur les meilleures compétences, les dernières recherches et les connaissances scientifiques.
- v. Il faut agir pour renforcer les pratiques actuelles de gestion des incendies, car faire face à un défi aussi complexe requiert la meilleure coordination possible entre tous les acteurs. De

même, valoriser les zones rurales permettra aux populations de générer des revenus, ce qui rend possible une meilleure gestion des terres, réduisant ainsi leur vulnérabilité et le danger d'incendies. Des mesures sont également nécessaires pour changer les comportements et éviter les activités qui entraînent des incendies non planifiés et incontrôlés. Enfin, un solide dispositif d'intervention est important lorsque ces mesures échouent. Des programmes de formation et de qualification sont donc essentiels pour la protection de l'environnement et de la société.

- vi. Le modèle de gouvernance proposé préconise l'analyse de risque ainsi que l'évaluation de la perception du risque par les communautés et de l'acceptation des conséquences des incendies. Cette perception guide la gestion des risques et facilite une communication claire. L'engagement des acteurs concernés est essentiel à la gouvernance, notamment par leur implication dans la prise de décision qui permet d'accompagner les évolutions, de viser une amélioration continue, de mesurer les progrès effectués et - dans un contexte d'incertitude - de planifier sur des périodes plus courtes.
- vii. Le modèle de gouvernance du cadre constate que les incendies impliquent un ensemble d'activités plus large que la simple prévention, intervention, et récupération, et propose donc une chaîne de valeur où tous les acteurs concernés ont un rôle à jouer. Cette chaîne de valeur demande une gestion intégrée des actions à mener, et une bonne communication entre toutes les parties prenantes pour qu'elles comprennent les défis auxquels elles sont confrontées et les décisions nécessaires.
- viii. La mise en place d'organismes de gouvernance est un outil politique et technique puissant pour favoriser l'intégration des acteurs concernés et une communication claire, et faciliter la coordination nationale et la coopération internationale.
- ix. La coopération internationale bénéficie de programmes de qualification et de formation, fondés sur des normes largement acceptées, qui favorisent l'efficacité et l'efficience de la coopération transfrontalière tout en créant une plateforme propice à l'échange d'informations sur les bonnes pratiques à toutes les étapes de la chaîne de valeur.
- x. Avec pour base ce cadre de gouvernance, les pays sont invités à promouvoir une gestion intégrée des incendies ruraux grâce à des options de gouvernance qui favorisent le dialogue inter-agences et intersectoriel, et à unir leurs efforts au sein de réseaux et de centres de ressources thématiques pour partager bonnes pratiques et innovations au niveau national et international. Sous l'égide des Nations Unies, ce cadre pourrait également servir de base à de futurs accords contraignants.
- xi. Il est souhaitable qu'un mécanisme international soit établi sous l'égide des Nations Unies pour promouvoir un programme global de gestion intégrée des incendies ruraux et faciliter le financement des mesures mises en œuvre dans le monde.
- xii. La gestion intégrée des incendies repose sur l'évolution de la simple gestion vers des modèles de gouvernance solides impliquant les acteurs concernés, aux rôles clairement identifiés à tous les niveaux de la chaîne de valeur, ainsi que des programmes de formation et de qualification, et une coopération internationale renforcée.



Vue schématique d'un continuum de gouvernance des incendies ruraux

Préambule

1. En moyenne, plus de 300 millions d'hectares (3 millions de kilomètres carrés) de paysages naturels, culturels, ruraux, urbains et industriels sont affectés chaque année par le feu. Une grande part est due à des incendies naturels récurrents causés par la foudre, à des incendies d'origine humaine par négligence ou criminalité, ou à une utilisation traditionnelle du feu dans la gestion des terres qui s'intègre dans les régimes historiques et durables des incendies.
2. Cependant, une part importante des incendies non planifiés et incontrôlés a des conséquences néfastes sur l'environnement et la société. Ce problème s'aggrave en raison des changements sociaux, économiques et écologiques qui se renforcent mutuellement (par exemple, changements d'utilisation des terres, évolutions démographiques, dégradation des écosystèmes, propagation d'espèces invasives), ainsi que du changement climatique.
3. Dans certaines régions, ces changements ont été amplifiés par la persistance d'une stratégie reposant principalement sur la lutte contre les incendies et leur exclusion du territoire. Cette dépendance excessive à l'intervention entraîne typiquement l'accumulation de végétation combustible et accroît sa continuité horizontale et verticale, augmentant ainsi le danger et le risque d'incendies. De même, l'abandon rural dans de nombreuses régions engendre des territoires propices à des incendies d'une intensité et d'une gravité accrues.
4. Le changement climatique contribue à une plus grande fréquence et durée des sécheresses et vagues de chaleur dans de nombreuses régions, aggravant les conséquences des politiques d'exclusion des incendies et d'abandon de l'agriculture. L'accumulation additionnelle de végétation combustible facilement inflammables qui en résulte entraînent des incendies extrêmes, difficiles ou impossibles à contrôler. Leurs conséquences, telles que la perte des couches superficielles du sol, les inondations et les glissements de terrain remettent en cause la pérennité des paysages naturels et culturels. La dégradation du couvert végétal entraîne également une perte de biodiversité et du stock de carbone terrestre. Les incendies ont aussi des impacts socio-économiques directs, dont la perte de vies humaines, les dommages aux moyens de subsistance, aux biens et aux infrastructures essentielles, et des impacts indirects sur la santé et la sécurité, causant des blessures et – par exposition à la fumée – des problèmes de santé à court et à long terme ainsi que des décès prématurés.
5. Alors que la lutte contre le changement climatique repose largement sur la préservation du stockage de carbone à long terme par les forêts, tourbières, zones humides et autres écosystèmes, il est essentiel de veiller à ce que les institutions minimisent les risques de perdre ce potentiel. Il est également nécessaire de résoudre les conflits entre différents objectifs politiques dans la gestion des terres. Il faut par exemple trouver un bon équilibre entre les interventions pour limiter l'accumulation de végétation combustibles et la protection des écosystèmes caractérisés par une biodiversité et un stockage de carbone élevés.
6. Afin de garantir que les incendies et l'utilisation inappropriée du feu dans la gestion des terres ne contribuent pas à la déforestation, à la perte de biodiversité et au transfert de carbone dans l'atmosphère, compromettant ainsi les efforts de lutte contre les conséquences du changement climatique et les objectifs de développement durable (ODD), des améliorations significatives des politiques et processus sont nécessaires pour renforcer la gestion intégrée des incendies à l'échelle locale, nationale et internationale.
7. Les facteurs à l'origine du problème, leur interconnexion, le nombre d'acteurs impliqués, la dispersion des connaissances auxquelles l'accès est souvent difficile et le poids économique

des incendies requièrent le développement de modèles de gouvernance pour relever les défis de ce risque systémique qui est un "problème pernicieux".

8. Dans de nombreux pays, les politiques actuelles et les arrangements institutionnels abordent la gestion des incendies par des perspectives, services et actions sectoriels, déconnectés, et par conséquent insuffisants pour faire face à l'ambiguïté, à la complexité et aux incertitudes du problème. La prise en compte des causes sous-jacentes de la vulnérabilité de la société et de l'environnement aux incendies est généralement négligée, tout comme la planification à long terme et les investissements pour une gestion intégrée. À l'inverse, les investissements dans la lutte contre les incendies sont prioritaires et créent un faux sentiment de sécurité.
9. Il est donc utile de passer d'approches traditionnelles centrées sur l'État, les organismes gouvernementaux hiérarchiquement organisés, et la lutte contre les incendies, à des systèmes multiniveaux impliquant différents acteurs de la société, des institutions et de la politique, avec leurs visions et attentes respectives. L'inclusion de la diversité des connaissances, des valeurs et des intérêts politiques permettra de définir les principes directeurs internationaux de la gestion intégrée des incendies ruraux.
10. Les pays qui excellent dans le commandement des interventions et dans la gestion des incendies, tout comme ceux qui sont maintenant davantage exposés au problème, bénéficieront de principes directeurs qui les aideront à progresser vers une gouvernance renforcée aux niveaux local, régional, national et international. De plus, il est nécessaire de mettre en place un instrument international qui s'appuie sur les initiatives existantes et renforce la coopération en matière de gestion intégrée des incendies. Les pays, organisations intergouvernementales et autres acteurs concernés sont encouragés à soutenir l'appel en faveur d'un cadre international de gouvernance des incendies ruraux, qui abordera les risques croissants d'incendies et de leurs impacts sur l'environnement et la société en élaborant les politiques à mettre en œuvre et leur gouvernance.
11. Le cadre international de gouvernance et ses principes directeurs aideront les dirigeants nationaux à élaborer des politiques et une gouvernance qui exploitent les connaissances existantes en matière de gestion intégrée des incendies. Il permettra le développement de dispositions légales et financières adéquates, la création de programmes de soutien et de structures institutionnelles, et une participation active de la société civile. Il s'agit également d'un instrument pour exploiter les meilleures connaissances techniques, harmoniser les références techniques, développer les programmes de formation, établir des protocoles d'entraide internationale selon les capacités et besoins de chaque pays, et renouveler les mécanismes de gouvernance du risque.
12. Les délégués participant à la 8e Conférence internationale sur les incendies ruraux, qui s'est tenue dans la ville de Porto, au Portugal, du 16 au 19 mai 2023, reconnaissent le cadre international de gouvernance des incendies ruraux comme un instrument visant à agir contre la fréquence croissante des incendies graves et l'utilisation inappropriée du feu dans la gestion des terres, qui ont des répercussions fortement détritimentaires sur l'environnement et la société.
13. Les délégués sont déterminés à encourager l'adoption du cadre, contribuant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience aux incendies des paysages naturels, culturels et urbains-industriels, ainsi que de la société qui y réside. Cette démarche vise ainsi à réduire les pertes en vies humaines et en ressources, à mieux reconstruire, et à diminuer globalement les risques liés aux incendies. Progressivement, elle permettra de dépasser les divisions organisationnelles et de promouvoir des actions conjointes.

14. Ce cadre contribuera à protéger le patrimoine naturel, culturel et immatériel, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés, en particulier celles où le feu est utilisé de manière ancestrale et traditionnelle et avec les populations les plus vulnérables, dans le but d'apprendre les uns des autres et de promouvoir des techniques fondées sur des preuves scientifiques pour une utilisation plus sûre du feu, sans être limité par les juridictions ou les frontières.

Objectifs et résultats escomptés

Objectifs

15. Le développement de politiques et d'une gouvernance intégrée doit prendre en compte deux facettes des incendies ruraux. D'une part, les feux nécessaires à l'écologie des écosystèmes et au maintien de divers systèmes d'utilisation des terres, qu'ils soient d'origine naturelle ou résultants de l'utilisation du feu dans des pratiques ancestrales et dans la gestion du territoire. D'autre part, les incendies auxquels les territoires et la société sont de plus en plus vulnérables : ceux de grande ampleur, d'intensité croissante et aux graves impacts, qui découlent des développements socio-économiques ainsi que des changements climatiques et d'utilisation des terres. Dans de nombreuses régions, cette vulnérabilité croissante est en partie attribuée à l'abandon des pratiques rurales traditionnelles, dont l'utilisation du feu.
16. Étant donné que la gestion des territoires est un facteur essentiel à la survenue et aux impacts bénéfiques ou destructeurs des incendies, l'objectif global du cadre et de ses principes directeurs est la gestion des territoires pour accroître leur résilience plutôt que de tenter d'éliminer les incendies. Contrairement à la plupart des dangers géologiques et hydrométéorologiques tels que les séismes, tsunamis, ouragans, ou précipitations extrêmes, les incendies non maîtrisés représentent un danger et un risque qui peuvent souvent être évités. La gestion intégrée des incendies (GII) synthétise les prérequis de la société et des paysages culturels et naturels dans le but de maintenir ou de restaurer des territoires durables, productifs, résilients face aux perturbations, et plus sûrs pour les communautés qui y vivent.
17. Les connaissances traditionnelles et scientifiques sur les principes de la GII étant disponibles pour tous les types de végétation, son application systématique et l'implication des communautés doit être promue par l'échange d'expertise entre les pays et les continents. Sa mise en œuvre demande un renforcement des capacités, des investissements, et des actions de sensibilisation à l'échelle mondiale. Les programmes, comités et groupes de travail internationaux, régionaux ou nationaux en matière de renforcement des capacités et de formation doivent être soutenus par les pays et les organisations internationales. Des accords bilatéraux et multilatéraux légalement contraignants ainsi que des instruments d'échange volontaire sont nécessaires.
18. Le cadre vise notamment à répondre aux objectifs de développement durable 13 et 15 du Cadre d'action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (SFDRR), et à en suivre les principes directeurs et actions prioritaires. Une GII efficace concourt aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au maintien ou à l'augmentation des réserves de carbone terrestre dans les écosystèmes et à la préservation de leur fonctionnement. Elle contribuera par ailleurs à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris, de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD), de la Convention du Patrimoine Mondial (CPM), et d'autres conventions internationales telles que la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention du Conseil de l'Europe relative

à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe (Convention de Berne), ou l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA).

Résultats escomptés

19. Les résultats escomptés du cadre sont :

Une réduction significative des pertes grâce à une expertise renforcée à chaque étape de la chaîne de valeur, à une gouvernance du risque améliorée intégrant les dernières connaissances scientifiques, ainsi qu'à un ensemble défini de responsabilités. Les acteurs concernés auront une vision claire de leur champ d'action, où le risque sera adéquatement évalué, les coopérations institutionnelles seront convenues, les communautés auront une implication active, et la communication sera plus claire, objective et transparente.

20. Ces résultats contribueront aussi à renforcer l'interopérabilité et, par conséquent, l'efficacité et l'efficacité de la réponse internationale aux situations d'urgence liées aux incendies.

Principes directeurs

21. Les gouvernements et les organismes gouvernementaux sont encouragés à dépasser une approche cloisonnée où chaque institution travaille de manière verticale sur ses mandats sectoriels, pour adopter une approche intégrée dans l'élaboration des politiques. Cette approche se veut plus vaste, transversale, et prône des solutions communes ainsi qu'une répartition des responsabilités et des budgets, et s'inspire de bonnes pratiques déjà mises en place par de nombreux pays.

22. Le développement des politiques nationales de gestion des risques d'incendie doit reposer sur un consensus politiquement neutre et bipartisan, étant donné que des législations peuvent être nécessaires pour soutenir des changements structurels stables et durables dans l'administration, ainsi que pour élaborer et financer des programmes qui dépassent les périodes électorales des gouvernements nationaux.

23. Bien que les contextes nationaux doivent être pris en compte, notamment les lois et héritages culturels, le cadre doit être guidé par un ensemble solide de principes auxquels tous les acteurs peuvent adhérer, créant ainsi la confiance et favorisant le changement. Ces principes clés comprennent, sans s'y limiter :

- a. Orientation vers l'impact - Les actions visent à obtenir des résultats au bénéfice des citoyens et de leur patrimoine matériel, culturel et historique, en préservant leur sécurité, leurs moyens de subsistance et la valeur sociale, environnementale et économique de leur contexte, tout en tenant compte des impacts à long terme.
- b. Stratégies d'anticipation - L'analyse et l'évaluation des risques prennent en compte l'incertitude et nécessitent donc l'incorporation de plusieurs scénarios futurs.
- c. Conception de politiques ascendantes - La définition des politiques publiques prend en compte les attentes et les connaissances des communautés locales en les impliquant dans les processus de prise de décision. Le développement des politiques et la planification stratégique doivent être holistiques, abordant le problème des incendies à l'échelle du paysage en incluant tous les mandats institutionnels pertinents ainsi que le potentiel et la capacité de contribution de la société civile.

- d. Transition progressive – Lorsque les modèles de gouvernance actuels doivent être adaptés, leur transition vers ce cadre se fait de manière progressive, en se spécialisant dans les compétences les plus nécessaires pendant que des réorganisations institutionnelles ont lieu.
- e. Subsidiarité - Les actions évoluent en fonction des capacités de chaque niveau de réponse, activant les niveaux suivants lorsque ceux immédiatement inférieurs ont épuisé leur capacité.
- f. Utilisation diversifiée des ressources - L'engagement des forces opérationnelles est réalisé selon les conditions conjoncturelles, en donnant la priorité à la suppression lorsque nécessaire, ou aux actions de prévention lorsqu'il n'y a pas de conditions favorables au départ et à la propagation d'incendies.
- g. Allocation rationnelle des ressources - L'allocation des ressources et leur mise en action vise l'efficacité, évitant une allocation inadéquate ou disproportionnée et des dépenses incontrôlées. Les actions sont encadrées par des objectifs quantifiables et mesurables.
- h. Formation des acteurs - Les acteurs impliqués dans toutes les actions possèdent les qualifications considérées comme nécessaires aux missions qui leur sont confiées, que ce soient des missions de réponse, techniques, de direction, de commandement ou de manœuvre. Les acteurs impliqués ont accès aux ressources matérielles nécessaires, et les opérationnels à tous les niveaux disposent de conditions physiques, médicales et psychologiques adaptées.
- i. Flexibilité opérationnelle - Les opérations sont planifiées et développées en fonction des besoins présents ou prévisibles, selon l'analyse des informations météorologiques et des circonstances prévues, cherchant à appliquer des ressources adéquates et leur placement préalable dans l'espace et le temps. La préparation opérationnelle est basée sur la nécessité prévisible plutôt que sur un calendrier établi.
- j. Transparence - Toutes les procédures sont vérifiables et réalisées selon des critères clairement établis. La finalité de chaque opération doit être justifiée et divulguée. La performance des acteurs impliqués fait l'objet d'un rapport public.
- k. Évaluation - Les acteurs impliqués et leurs actions sont analysés et évalués dans le but d'améliorer en continu le système, ainsi que les acteurs individuels, lorsque nécessaire. Ces informations doivent contribuer à un système de leçons apprises.
- l. Mémoire - Les acteurs impliqués développent leur activité dans un processus évolutif qui tient compte de l'histoire du pays, de ses institutions, et de ceux qui ont été gravement affectés par les phénomènes qu'ils cherchent à éviter ou à atténuer.
- m. Transdisciplinarité et innovation - Les politiques, la planification stratégique et les prises de décision doivent être fondées sur des connaissances scientifiques solides et multidisciplinaires, et prendre en compte les capacités technologiques et d'innovation. Cela inclut une éventuelle revitalisation des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres qui sont socialement, économiquement et environnementalement viables.
- n. Cohérence - Les mandats et les activités des institutions étatiques et des autres parties prenantes doivent être cohérents (harmonisés) et correspondre à la politique nationale de gestion des incendies et à son programme d'exécution. Les programmes nationaux de

gestion des incendies doivent être pris en compte dans la planification et les activités individuelles, institutionnelles et sectorielles.

- o. Coordination - La mise en œuvre des actions prévues dans les Programmes de Gestion des Incendies doit faire l'objet d'un suivi permanent et d'une coordination étroite.

Priorités d'action

- 24. Il est temps de mettre en œuvre un effort coopératif mondial visant à améliorer la gouvernance des risques liés aux incendies ruraux. Cet effort doit impliquer les communautés locales, en comprenant leurs besoins et en tenant compte de leur patrimoine et de leurs pratiques ancestrales d'utilisation du feu. À cette fin, les actions suivantes doivent être prioritaires :

Renforcement du modèle de gouvernance

- 25. Il est bénéfique pour la gouvernance de la gestion des incendies ruraux d'établir ce qui convient à chaque niveau de gouvernement, évitant ainsi les lacunes dans la prise de décision entre le niveau national ou international et le niveau local. Les incendies ruraux sont le résultat d'un large éventail de facteurs et affectent de nombreux domaines de la société et du gouvernement, notamment l'environnement, l'agriculture, le développement rural, la foresterie, l'économie et la santé. Il faut donc agir par le biais d'un organe de gouvernance global et intersectoriel, capable de combler les lacunes politiques et institutionnelles ainsi que de renforcer le dialogue et la coordination entre tous les domaines d'expertise et d'intervention pertinents.

Valorisation des zones rurales

- 26. Dans le contexte des défis mondiaux et locaux actuels tels que le changement climatique, les évolutions socio-économiques, la migration et autres facteurs influençant ou contribuant au développement durable, les espaces ruraux doivent être développés selon des principes de transition vers une bioéconomie verte, à faible émission de carbone, et circulaire. Ces principes se concentrent sur la préservation de la biodiversité et l'amélioration des ressources, variables incontournables pour le développement durable, en particulier dans les régions rurales caractérisées par un potentiel considérable (sous-exploité) d'activités liées à la bioéconomie et à l'économie circulaire, à la multifonctionnalité, à l'agriculture et foresterie durables, et à la conservation de la nature. Des actions sont nécessaires pour valoriser les zones rurales afin d'encourager les communautés à les gérer activement.

Gestion active des zones rurales

- 27. Protéger les territoires et veiller au bien-être des communautés reposent sur la connaissance des risques, la capacité d'anticiper les dangers, de les minimiser, ainsi que celle d'agir rapidement et efficacement face à un incendie, individuellement et collectivement. Étant donné que la gestion durable et la protection des territoires et des communautés réduiront les externalités négatives aux niveaux local, national et mondial, il est nécessaire de donner aux acteurs locaux les moyens d'agir et de les subventionner financièrement pour développer des capacités institutionnelles et techniques pertinentes. Il est important de prendre des mesures pour gérer les zones rurales, réduire les impacts et préparer les territoires à la survenue d'incendies.

Changement des attitudes et de comportements

28. Adapter les comportements peut contribuer à limiter ou réduire les niveaux d'exposition et de vulnérabilité. Le changement de comportement vise à promouvoir l'adoption des meilleures pratiques de prévention et de protection parmi la population et à réduire les départs d'incendie. Des actions sont nécessaires pour concilier les intérêts communaux, offrir des moyens alternatifs de gestion de la végétation combustible, et informer les citoyens sur les meilleures pratiques afin d'éviter les impacts négatifs des incendies et de garantir leur sécurité.

Formation et qualification

29. Un modèle de formation et de qualification doit être conçu pour favoriser une plus grande coordination entre les entités et l'intégration des connaissances efficaces dans la gestion des incendies, en s'alignant sur les principes de spécialisation et de professionnalisme. Une systématisation est nécessaire pour garantir que les multiples acteurs, en fonction de leur taille et de leurs caractéristiques spécifiques, ainsi que la complexité du système lui-même, puissent s'adapter à ce nouveau modèle. Ce doit être un modèle qui simplifie toutes les fonctions exercées en assurant leur cohérence et leur cohésion.
30. La qualification des agents peut être obtenue grâce à un Programme de Qualification (PQ) dans le cadre des politiques nationales de gestion des incendies, qui englobe toutes les fonctions du système, en les dotant des compétences adaptées aux caractéristiques spécifiques de leur mission, garantissant ainsi que le système dispose d'agents qualifiés à court, moyen et long terme. Ainsi, la qualification est un facilitateur qui traverse l'ensemble de la chaîne de valeur des incendies. Il est recommandé de mettre en place un partenariat multi-agences pour mettre en œuvre le PQ, en définissant les mécanismes de réglementation, de mise en œuvre et, par conséquent, de suivi et d'évaluation. Des actions sont nécessaires pour créer ou renforcer un espace collaboratif permanent, conçu pour l'étude, la planification et la proposition stratégique du système, et pour l'apprentissage continu sur une plateforme où tous les acteurs sont représentés, garantissant ainsi une mise en œuvre adéquate du PQ.

Gouvernance

31. Face à une augmentation des risques d'incendie, les dirigeants politiques et les organismes d'État sont confrontés à des défis complexes, les responsables de la gestion des territoires et des incendies étant sous pression pour afficher compétence et certitude. Les différences de pouvoir, d'autorité et de capacité au sein et entre les institutions et acteurs impliqués peuvent constituer un obstacle à une communication et coopération informées, car la gestion des risques d'incendie implique des compromis entre des valeurs concurrentes et les différents intérêts des acteurs. Les risques d'incendie doivent être considérés comme le fruit de négociations avec ces acteurs, plutôt que simplement déterminés par des modèles quantitatifs qui pourraient ne pas tenir compte de leurs besoins.
32. Ces défis révèlent que les incendies ruraux et l'utilisation inappropriée du feu représentent un risque systémique complexe, qui nécessite le développement d'un modèle de gouvernance basé sur les principes directeurs proposés. Ce modèle de gouvernance doit prendre en compte les orientations décrites ci-dessous.

Caractérisation du risque d'incendie

33. La caractérisation du risque, qui englobe l'identification des dangers et l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité, est une condition préalable à une analyse de risques efficace qui constitue la base de connaissances pour toutes les activités de gestion des incendies. Il

est essentiel d'évaluer les implications environnementales, sociales et économiques des incendies ruraux et d'inclure la valeur des actifs pour mieux soutenir les négociations et les futures décisions. De plus, la caractérisation du risque doit inclure des analyses prédictives et des projections sous différents scénarios pour une évaluation des incendies dans différents contextes socio-économiques, climatiques et environnementaux, en tenant compte des facteurs susceptibles d'affecter le risque au fil du temps.

34. La perception du risque par différents groupes socio-économiques doit également être évaluée, en analysant la cognition et la compréhension des incendies, et en incluant les opinions et préoccupations des parties prenantes. Outre l'importance pour le processus de caractérisation des risques, cela aidera également à définir des mécanismes d'alerte précoce, facilement compréhensibles par les populations exposées, afin d'éviter les impacts d'événements potentiellement dangereux.
35. Les méthodologies utilisées dans ce processus doivent être adaptées au niveau de gouvernance auquel elles sont appliquées, et elles doivent être claires, idéalement consensuelles, cohérentes et correctement communiquées.

Évaluation et tolérance au risque d'incendie

36. La tolérance au risque d'incendies ruraux varie en fonction de la perception et de l'acceptation des impacts par les différentes populations et cultures. Lors de l'évaluation des risques, il convient de caractériser les niveaux d'acceptation, en reconnaissant la nécessité de solutions axées sur la communauté, en tenant compte de la probabilité et de la gravité des événements, et en maintenant le risque aussi faible que raisonnablement possible.

Gestion des incendies

37. Le risque doit être géré afin d'atteindre les niveaux d'acceptation, en tenant compte des principes directeurs de la gestion intégrée des incendies. Dans la gestion du risque, la gouvernance est d'une importance capitale, incitant les acteurs des secteurs publics et privés, les entreprises et les individus, à coopérer de manière transversale en favorisant activement le travail à toutes les étapes de la chaîne de valeur de la gestion intégrée des incendies.

Gestion intégrée des incendies (GII) – La chaîne de valeur

38. La chaîne de valeur de la gestion intégrée des incendies permet de déterminer qui sont les acteurs informés, compétents et responsables des tâches assignées à chaque phase, avant, pendant et après un incendie ou l'utilisation du feu. Les phases décrites ci-après se concentrent sur la réduction du risque, pour laquelle l'utilisation sûre et durable du feu dans la gestion des écosystèmes naturels et des paysages constitue un élément essentiel. Les prérequis à la réalisation de chaque phase, annexés à ce cadre, sont un outil de référence :
 - a. La planification définit les interventions et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et les projets qui aideront à atteindre les objectifs de gestion des incendies. Des lignes directrices stratégiques doivent être établies au niveau national pour établir des principes directeurs pouvant être adaptés à tous les niveaux inférieurs, tout en permettant l'élaboration de lignes directrices opérationnelles, traduisant la stratégie en actions pouvant être exécutées sur le terrain. Des budgets unifiés adéquats pour la gestion des incendies à l'échelle des paysages sont nécessaires pour permettre à tous les acteurs concernés d'accomplir leurs activités.

- b. La préparation comprend les processus liés à la planification et à la mise en œuvre visant à garantir que les citoyens et les organisations sont préparés à agir conformément aux meilleures pratiques de sécurité. Cela inclut l'éducation et le renforcement des capacités au niveau communautaire, le changement des comportements et la sensibilisation des citoyens à l'autoprotection, ce qui demande la participation active des citoyens et de la société dans son ensemble. La préparation comprend également la communication des risques de manière facilement perceptible par tous. Communiquer les risques de manière opportune et simple aidera les citoyens à utiliser les outils et les ressources qu'elles ont acquises pour prendre des mesures et éviter les impacts indésirables des incendies.
- c. La prévention implique la mise en œuvre d'initiatives visant à réduire l'exposition et la vulnérabilité au feu, agissant sur ces variables pour limiter ou même annuler les impacts destructeurs.
- d. La pré-suppression est un état de préparation, de vigilance quant à la nécessité d'une intervention immédiate, qui précède la suppression afin de garantir que le système est prêt et dispose des meilleures informations pour agir. La pré-suppression repose sur l'analyse de risques pour identifier les paramètres qui doivent déterminer une augmentation de la capacité de réponse et des informations à communiquer à la population, de la surveillance par l'envoi de ressources et de forces de sécurité dissuasives dans les zones critiques, et du pré-positionnement préventif des équipes de suppression et de secours dans les zones critiques.
- e. La suppression est la phase qui consiste à éteindre un incendie rural et à déployer des opérations de secours pour aider les personnes touchées ou susceptibles d'être touchées par la propagation de l'incendie, atténuant ainsi ses conséquences.
- f. Les opérations post-incendie intègrent les processus qui se déroulent après l'incendie (ou pendant un incendie, dans les secteurs déjà considérés comme sécurisés). La phase post-incendie permet de conclure l'enquête sur les causes du départ de feu, de réparer les dommages causés par la lutte contre l'incendie, de restaurer les terres et de rétablir les communautés, tout en identifiant les leçons apprises pour identifier les bonnes pratiques actuelles, celles qui doivent être améliorées, et partager les connaissances provenant de tous les secteurs, publics et privés. Les opérations post-incendie sont l'opportunité de créer des territoires et des communautés résilientes et de réduire les futurs désastres, soutenant ainsi les objectifs de ce cadre.

Gestion adaptative

- 39. Reconnaissant le contexte d'incertitude dans lequel la GII est développée, il est nécessaire de procéder à un contrôle continu des plans à long terme et de réévaluer les scénarios futurs en fonction des changements de contexte constatés ou des résultats obtenus. Les stratégies de gestion adaptative doivent soutenir la robustesse du système de GII par la communication d'objectifs clairs, la qualification et la formation, et une planification flexible, afin d'atteindre les objectifs souhaités malgré les informations manquantes.
- 40. Les résultats des opérations de gestion des incendies doivent être évalués et contrôlés régulièrement dans le but d'une amélioration continue. Cela permettra d'identifier et de tirer les leçons apprises applicables à la fois à la GII et au sein des entités, en favorisant la mise en œuvre de mesures correctives, le cas échéant.

41. Le processus décisionnel doit être informé par des indicateurs clés de performance permettant de mesurer les progrès réalisés dans la gestion des incendies. Les objectifs doivent respecter le patrimoine, les besoins et les connaissances des communautés, et, à cette fin, les gouvernements et les entités privées doivent rechercher des partenariats avec les communautés locales qui guident clairement la définition d'objectifs mesurables, orientant ainsi le processus décisionnel.
42. Les décisions de planification ne doivent pas être immuables sur une période relativement longue telle que 5 ou 10 ans, mais doivent être révisées à des intervalles plus courts, annuellement ou tous les deux ans, et être adaptables à différents niveaux en intégrant des informations de niveau local dans les révisions futures. L'état de mise en œuvre des mesures, les résultats obtenus et l'évaluation globale de la planification doivent être périodiquement examinés et publiés.

Engagement des parties prenantes

43. Les décisions concernant la gestion des incendies ruraux doivent impliquer toutes les parties prenantes pertinentes, en sollicitant leur engagement dans l'élaboration de politiques liées aux incendies, et en intégrant les avancées scientifiques et les connaissances des communautés locales. L'engagement des parties prenantes pour décider collectivement de la meilleure voie à suivre et l'extension du débat à la société civile sur les risques liés aux incendies et leurs implications sont également nécessaires pour faire face à l'incertitude et à l'ambiguïté du problème.
44. Étant donné la complexité du risque d'incendie, il est nécessaire d'impliquer les organismes de réglementation, les experts de l'industrie, les scientifiques et les chercheurs pour maximiser les connaissances scientifiques et les options d'atténuation. L'innovation doit être transdisciplinaire. L'élaboration des politiques, la planification ainsi que le processus de prise de décision doivent reposer sur des connaissances scientifiques solides et multidisciplinaires, en tenant compte des capacités technologiques et des innovations récentes. Ils doivent également contribuer à revitaliser les utilisations traditionnelles du feu dans des conditions plus sûres et à favoriser des pratiques d'utilisation des terres bénéfiques.
45. Les communautés locales, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales et les gouvernements locaux disposant de moins de ressources financières ou de pouvoir politique n'ont pas l'autorité adéquate et ne sont pas suffisamment inclus dans les processus de prise de décision. Par conséquent, la planification des mesures de réduction des risques doit être identifiée dans le cadre de procédures participatives, telles que des tables rondes réunissant toutes les parties prenantes pour des discussions et négociations aux niveaux juridictionnels correspondants.
46. Les politiques publiques et les actions gouvernementales doivent inclure la participation de différents secteurs politiques tels que, mais sans s'y limiter, la foresterie, le développement rural, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la protection civile, l'environnement et l'énergie.

Communication systémique et publique

47. S'appuyant sur les analyses de risque et de sa perception, des stratégies de communication claires doivent être envisagées à toutes les étapes des processus de gestion des incendies. À cette fin, le partage entre les parties prenantes des données, informations et connaissances sur les risques est un processus clé pour développer une compréhension commune des tâches

et responsabilités des gestionnaires des territoires et des incendies – par la communication au sein du système de GII – et pour une meilleure compréhension des risques et de leur gestion - par la communication au grand public.

48. Les stratégies visant à favoriser des attitudes mieux adaptées face au risque doivent prendre en compte les différentes causes des incendies, les groupes cibles de la population et leurs perceptions du risque, en identifiant les outils de communication et de mobilisation les plus efficaces à chaque niveau régional. La perception de possibles événements de faible probabilité aux impacts élevés pose un défi supplémentaire pour une perception adéquate des risques liés aux incendies, et doit donc être considérée comme un élément crucial dans la stratégie de communication.
49. La performance du processus de communication doit être mesurée. Des enquêtes périodiques auprès de la population permettent de détecter les changements dans la perception des risques, et doivent également couvrir des indicateurs clés d'impact tels que l'évolution du nombre d'incendies et de leurs causes afin d'évaluer l'efficacité du processus de communication.
50. Étant donné le rôle prépondérant des médias dans la perception des risques, leur implication en tant que partenaires est essentielle et doit faire l'objet d'une stratégie clairement définie.
51. Il est important de communiquer clairement les défis, les délibérations et les résultats attendus afin que toutes les parties prenantes aient une vision complète de ce sur quoi elles décident, renforçant ainsi leur participation.

Coopération internationale

52. Les principes de participation des parties prenantes ne s'appliquent pas exclusivement à la prise de décision nationale. La coopération internationale doit également explorer des perspectives holistiques et des engagements à long terme, réunissant les pays et organisations et les meilleures connaissances dans de nombreuses sciences et domaines d'expertise liés aux incendies ruraux.
53. Les programmes internationaux de qualification et de formation largement acceptés et conformes aux normes convenues sont bénéfiques à l'efficacité et à l'efficience de la coopération transfrontalière, en préparant les pays voisins et plus distants à l'assistance et à l'utilisation de ressources étrangères.
54. Les plateformes internationales visant à partager les avancées scientifiques et les connaissances sur les incendies méritent un investissement supplémentaire afin d'éviter la duplication des recherches, de faciliter un accès global à l'informations et de promouvoir l'innovation.
55. Les gouvernements nationaux et les institutions internationales doivent encourager la mise en place de mécanismes internationaux qui garantissent une approche trans-sectorielle de la gestion des risques d'incendie (par exemple, des hubs, des agences conjointes ou des bureaux dédiés), en explorant les synergies entre les mécanismes existants. Le partage des données doit être renforcé, en particulier entre pays voisins, pour faciliter la programmation d'opérations conjointes de gestion de la végétation combustibles.

Organes de gouvernance

56. En adaptant la stratégie nationale et la planification de la gestion des incendies, des organismes intermédiaires à portée générale et dotés d'un pouvoir politique doivent être créés, en intégrant des représentants d'entités, notamment :
- Représentant politiques ;
 - Autorités forestières ;
 - Autorités de protection civile ;
 - Agences environnementales ;
 - Agences de développement rural ;
 - Agences de sécurité et d'application des lois ;
 - Communauté scientifique ;
 - Communautés locales ;
 - Organisations non-gouvernementales ;
 - Autres acteurs des politiques sectorielles.
57. Avec de tels organismes de coordination, le processus décisionnel intègrerait le fait que la gestion des risques liés aux incendies est une équation complexe qui demande une gouvernance solide, atteignable uniquement par la participation de toutes les parties prenantes. Cette participation dans le processus délibératif doit contribuer à une meilleure analyse et évaluation des risques.

Aller de l'avant

58. Le cadre invite les gouvernements et les parties prenantes, publiques et privées, à définir un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès de la GII à leurs niveaux d'intervention spécifiques, en mettant l'accent sur les résultats et la mise en œuvre des principes directeurs. Le partage d'informations selon des modèles de données documentés est encouragé, permettant une meilleure intégration de la planification, de la modélisation et des outils logiciels.
59. La Conférence invite les gouvernements à adopter des politiques de GII en (i) comblant les écarts politiques et institutionnels par la création d'un organisme de coordination de la gouvernance ou d'autres arrangements interministériels qui favorisent le dialogue, la coordination et l'évaluation continue de la chaîne de valeur de GII, (ii) en envisageant de transposer ce cadre juridiquement non contraignant dans leurs propres politiques nationales, et (iii) en unissant leurs efforts pour renforcer les réseaux et les centres de ressources thématiques au niveau international où peuvent être partagés les avancées, innovations et futurs projets.
60. La Conférence soutient la création d'un mécanisme des Nations Unies (ONU) pour promouvoir la mise en œuvre d'un programme mondial de gestion intégrée des incendies qui pourrait être essentiel pour : (i) renforcer la coopération internationale en matière de gestion intégrée des incendies ; (ii) promouvoir une approche holistique de la gestion intégrée des incendies ; (iii) faciliter le transfert mondial libre et ouvert des connaissances ; (iv) soutenir les gouvernements dans la mise en œuvre de ce qui est énoncé à l'article 59 ; (v) explorer et élaborer un instrument de financement des actions de gestion intégrée des incendies à l'échelle mondiale.

Annexes

Prérequis de la chaîne de valeur de gestion intégrée des incendies

- A. La phase de planification de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. Une évaluation participative du contexte culturel et social des incendies, des besoins socio-économiques et des impacts. Pourquoi les citoyens utilisent le feu, qui l'utilise, pourquoi ils l'utilisent de la manière dont ils le font, est-ce une utilisation excessive ou au contraire insuffisante (lié à la compréhension du rôle écologique du feu), quelles sont les connaissances locales sur la gestion des incendies, et quels sont les impacts négatifs que le feu peut avoir pour les citoyens et la société ;
 - b. La disponibilité d'informations pour soutenir les décisions de planification : cartes (végétation, topographie, occupation des terres, infrastructures routières, localisation des départs de feu, etc.), outils de prédiction du comportement du feu, bases de données spatiales, informations démographiques, contexte culturel et social du feu, réponse écologique (historique d'incendies, informations sur les impacts, régimes d'incendie) ;
 - c. L'élaboration d'une politique publique et d'une stratégie de mise en œuvre dans laquelle l'analyse et l'évaluation des risques sont explicitement intégrées, et les mesures de prévention convenues avec les parties prenantes sont priorisées et financées de manière adéquate.
 - d. L'élaboration de plans aux niveaux territoriaux pertinents, en veillant à une large participation par un processus ascendant et à une cohérence nationale, en identifiant les objectifs, les actions, les responsabilités, les cibles et le budget.
- B. La phase de préparation de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. Pour réduire les départs d'incendies :
 - i. Des programmes d'éducation sur les fondamentaux des incendies ruraux, les impacts environnementaux et l'utilisation du feu ;
 - ii. Le développement et l'application de lois et réglementations concernant l'utilisation du feu, en incluant des règles claires pour les systèmes de permis de brûlage ;
 - iii. Des campagnes de communication s'adressant à tous les groupes de population sur les avantages et les inconvénients de l'utilisation du feu ainsi que sur la réduction des incendies accidentels ;
 - iv. La promotion de techniques durables à coût réduit comme alternatives à l'utilisation du feu dans les activités rurales lorsque celle-ci génère plus d'effets négatifs que positifs.
 - b. Pour mieux protéger :
 - i. La mise en œuvre de programmes de participation communautaire dans les villages et les exploitations agricoles exposés aux incendies, en privilégiant de préférence des solutions fondées sur la nature avec une valeur ajoutée économique ;

- ii. La communication des risques systémiques pour préparer les populations, en s'adressant de manière spécifique à différents groupes cibles tels que les étudiants, la population rurale, la population en milieu périurbains (interface zones sauvages/urbaines), les touristes et la population générale.
- c. La phase de prévention de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. Une législation régissant la gestion forestière et de la biodiversité qui prenne en compte, encourage et régule les brûlages dirigés, les feux agricoles et traditionnels, ainsi que le pâturage. Elle doit également prendre en compte d'autres programmes de gestion des combustibles qui déterminent l'échelle spatiale et l'emplacement des mosaïques et des pare-feux, en se basant sur une analyse appropriée pour identifier les zones de gestion stratégiques et les changements paysagers nécessaires ;
 - b. L'existence de codes du bâtiment et de lignes directrices de gestion de la végétation qui réduisent la vulnérabilité des bâtiments et encouragent ou imposent l'utilisation d'espaces tampons défendables ;
 - c. Des procédures en place et dotées d'un personnel adéquat pour vérifier les conditions de sécurité des structures et des installations, y compris les plans et itinéraires d'évacuation, les abris et les lieux de refuge, ainsi que pour inspecter la conformité aux mesures de prévention, signalant les non-conformités qui pourront ensuite être vérifiées comme décrit ci-dessus.
- d. La phase de pré-suppression de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. Le danger, la fréquence et l'exposition sont mesurés, et les pertes potentielles sont évaluées en fonction de différents scénarios en utilisant des informations actuarielles et des modèles probabilistes ;
 - b. Des capacités adéquates de détection et de lutte contre les incendies sont en place ;
 - c. Les ressources sont prépositionnées et la surveillance couvre les zones en fonction du risque ;
 - d. Des systèmes d'alerte précoce efficaces sont en place et peuvent atteindre l'ensemble de la population exposée ;
 - e. Les canaux de communication sont efficaces et utilisés par tous les agents et organismes dans un système commun, fournissant les données de géolocalisation de toutes les unités et du personnel impliqués.
- e. La phase de suppression de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. Des ressources pour les opérations de suppression et de secours disponibles et qui répondent aux objectifs stratégiques d'un plan de gestion des incidents supervisé et dont l'évolution des indicateurs physiques et financiers est contrôlée ;
 - b. Un système qui envoie des équipes d'intervention rapide pour lutter contre les incendies, qui sont capables de sélectionner et d'utiliser adéquatement un ensemble d'outils et de

techniques pour protéger les personnes, les ressources naturelles, les biens privés et publics, ainsi que les infrastructures critiques ;

- c. Un système de commandement des interventions, des fonctions exercées par du personnel qualifié et une mission orientée vers des objectifs précis ;
 - d. Des outils d'aide à la décision et des systèmes de gestion opérationnelle ;
 - e. La communication à la communauté des informations sur la propagation du feu, en informant sur la meilleure conduite à adopter ;
- F. La phase post-incendie de la chaîne de valeur de la GII a comme principaux prérequis (mais sans s'y limiter) :
- a. L'assistance aux communautés ;
 - b. Des mesures d'urgence concernant le risque d'érosion et les espèces invasives, la mise en place d'actions préventives avant l'arrivée des pluies, et de d'actions de mitigation pendant l'hiver ou la saison des pluies suivante ;
 - c. Des mesures visant à réduire les pertes économiques (par exemple, coupe de récupération et replantation, réparation des infrastructures) ;
 - d. Des mesures de réhabilitation environnementale et de restauration de la biodiversité, des habitats écologiques et des paysages, y compris la régénération naturelle, en tenant compte de la biodiversité et des écosystèmes nécessaires à une gestion post-incendie durable ;
 - e. L'analyse des nécessités de reconstruction, et, si nécessaire, l'application des principes de « mieux reconstruire » pour la réparation et la restauration, en particulier la résistance aux incendies des maisons et des infrastructures ;
 - f. La participation des responsables et des équipes aux debriefings ; l'identification des lacunes en matière de recherche, des enquêtes et analyses sur les accidents et incidents, l'identification de leçons à assimiler, de leur priorité de mise en œuvre, et de leur partage en tant que leçons apprises ;
 - g. L'étude par du personnel formé des causes et motivations des départs d'incendies, les informations sont collectées, analysées, partagées et utilisées pour définir des politiques de prévention dans des domaines tels que l'éducation, la sensibilisation et la surveillance.

Documents clés

Ce cadre s'inspire et s'appuie largement sur le travail réalisé lors des précédentes conférences internationales sur les incendies ruraux. Les documents clés peuvent être consultés aux liens indiqués ci-dessous :

White paper on vegetation fires and global change. Challenges for concerted international action. A white paper directed to the United Nations and international organizations (2013) – <https://gfmcc.org/wp-content/uploads/Vegetation-Fires-Global-Change-UN-White-Paper-GFMC-2013.pdf>

Thirty Years International Wildland Fire Conferences: Review and achievements of a circumglobal journey from Boston to Campo Grande (2021) – <https://gfmcc.org/wp-content/uploads/GFMC-IWFC-7-Review-30-Years-Int-Cooperation-Fire-Management-Biodiversidade-Brasileira-11-2-2021.pdf>

Campo Grande Statement (2019) – <https://gfmcc.org/wp-content/uploads/IWFC-7-Statement.pdf>

Pyeongchang Declaration (2015) – <https://gfmcc.org/iwfc/korea-2015/IWFC-6-Conference-Declaration.pdf>

Fire Management: Voluntary Guidelines – Principles and strategic actions (2006) - <https://www.fao.org/3/j9255e/j9255e00.htm>

Questions et crédits d'auteurs

Pour des questions à propos du cadre, merci de contacter : agif@agif.pt.

Le *Cadre de Gouvernance des Incendies Ruraux* a été rédigé par l'Agence portugaise pour la gestion intégrée des incendies ruraux (AGIF - Agência para a Gestão Integrada de Fogos Rurais) en parallèle de la préparation de la 8e Conférence Internationale sur les Incendies Ruraux, qui s'est tenue à Porto, au Portugal, du 15 au 19 mai 2023, avec la participation de João Carlos Verde (AGIF), Mário Monteiro (AGIF), Peter Moore (conseiller de la FAO) et Catherine Gamper (OCDE). Les contributions de Johann Goldammer (GFMC) ont été utilisées dans le texte. La révision initiale du texte a été effectuée par Gordon Sachs (USFS). Un grand merci à tous les membres du Comité de Liaison International et aux autres contributeurs de la version finale du texte.

Nomenclature

L'utilisation internationale des termes de gestion des incendies n'est pas consensuelle et souvent incohérente. Certains termes clés de la version originale de ce document n'ont pas de traduction française et visent à distinguer entre des termes généraux tels que (i) Incendie rural (incendie non planifié et non contrôlé - la menace prédominante pour l'environnement et la société - dont le risque peut être réduit par une gouvernance adéquate); (ii) Brûlage dirigé (l'application ciblée du feu dans la gestion durable des terres); et (iii) Gestion des incendies et gestion intégrée des incendies (termes généraux d'un système qui nécessite une gouvernance adéquate pour [a] réduire les impacts négatifs des incendies ruraux sur l'environnement et la société, et [b] faire progresser les connaissances et l'utilisation du rôle écologiquement et environnementalement bénéfique du feu naturel dans les écosystèmes dépendants du feu, et son utilisation durable dans les systèmes d'utilisation des terres.

Incendie rural

Tout incendie non planifié et non contrôlé qui affecte la végétation de paysages naturels, agricoles, industriels ou résidentiels, qui, indépendamment de sa cause (i) peut demander une intervention de lutte ou (ii) une autre décision selon les politiques en place, par exemple laisser l'incendie se propager librement tant qu'il répond à des objectifs de gestion du territoire.

Brûlage dirigé

L'application contrôlée du feu à la végétation dans des conditions environnementales spécifiées, qui permettent de contenir un incendie dans une zone prédéterminée tout en produisant l'intensité de chaleur et la vitesse de propagation nécessaires pour atteindre les objectifs planifiés de gestion. Les pratiques traditionnelles/indigènes, qui reposent sur l'expérience héritée plutôt que sur une science avancée de l'écologie du feu, sont désignées par écobuage.

Gestion des incendies

L'ensemble des activités nécessaires à la protection des forêts et autres écosystèmes contre les incendies, ainsi qu'à l'utilisation du feu pour atteindre les objectifs de gestion des

territoires. Il implique l'intégration stratégique des connaissances - sur les régimes d'incendie, leurs effets probables, les valeurs en danger, le niveau de protection forestière nécessaire, le coût des activités liées aux incendies et la technologie du brûlage dirigé - dans la planification à usage multiple, la prise de décision et les activités quotidiennes, pour atteindre les objectifs établis de gestion des ressources. La réussite de la gestion des incendies dépend d'une prévention, détection, pré-suppression et suppression des incendies efficaces, d'une capacité de lutte adéquate, ainsi que de la prise en compte de l'écologie des incendies et des relations humaines.

Gestion intégrée des incendies

Un système de gestion des incendies qui comprend un ou les deux concepts suivants : (1) l'intégration du brûlage dirigé, d'origine naturelle ou humaine et/ou l'application planifiée du feu dans la sylviculture et autres utilisations des terres conformément aux objectifs de brûlage dirigé ; et/ou (2) l'intégration des activités de gestion des incendies et l'utilisation des capacités des communautés rurales et des propriétaires pour atteindre les objectifs de gestion des territoires.